

## Edito

La filière des semences et plants bio est en plein essor au niveau National. Elle l'est aussi au niveau régional avec l'ouverture d'un poste sur les semences bio au Biocivam de l'Aude fin 2001 et la création, début 2002 par des producteurs de semences, du 'Syndicat Régional Semences et Plants Bio en Languedoc-Roussillon'. L'objectif est de mettre en place un pôle régional de production de semences bio.

Ce nouveau bulletin a pour objectif de vous informer de l'évolution de la filière et des différentes initiatives engagées pour développer ce type de production. Il sera amené à évoluer en fonction des informations que vous souhaitez voir figurer dessus. Pour toute remarque ou information, merci de nous contacter.

Jean-Luc BRAULT,  
vice président de la commission semences de la FRAB-LR

### Réalisation :

**Frédéric REY,**

Animateur, technicien  
Semences au

**Biocivam de l'Aude**

☎ 04 68 11 79 38

Fax. 04 68 11 79 17

[Biocivam.11@wanadoo.fr](mailto:Biocivam.11@wanadoo.fr)

### Action de la FRAB-LR,

financée par le Ministère  
de l'Agriculture.

## Sommaire

Evolution réglementaire P 1

La sélection des semences Bio P 2

Un Conservatoire de la tomate  
dans l'hérault P 2

Journée technique sur la  
production de semences bio, le 18  
juin 2002 dans l'Aude P 3 à 6

Rencontre d'été du cercle  
d'initiative pour les semences  
potagères biodynamiques P 6

## Evolution réglementaire...

Le développement des semences bio reste pour l'instant relativement limité pour permettre aux producteurs de disposer d'une gamme variétale étendue. Pour 'l'après 2003' (fin de la dérogation actuelle ; cf. compte rendu du 18 juin), l'obtention d'une dérogation risque d'être relativement difficile et elle le sera de plus en plus. En effet, il est prévu la création de deux bases de données dans chaque état membre de la commission européenne. La première sera destinée à connaître l'état des disponibilités en semences biologiques (nom commercial, coordonnées de l'entreprise semencière, période de disponibilité...). La seconde concernera la liste des dérogations accordées par les organismes certificateurs. Actuellement, les organismes certificateurs collectent les informations, mais elles ne font l'objet d'aucune synthèse. Au fur et à mesure que des variétés seront disponibles sur le marché, le régime de dérogation prendra fin.

Ces bases de données devraient permettre d'une part de créer les conditions d'un véritable marché et d'autre part, d'orienter les recherches des établissements vers les secteurs où le défaut d'offre est le plus important.

Il reste encore à définir qui gèrera la liste des disponibilités et si dans celle-ci, on recense les espèces ou les variétés disponibles. A suivre... ■



Carottes porte-graines en plein champ chez J-J Mathieu (Producteur dans l'Aude).

# La sélection des semences biologiques

**Les semences et le matériel de multiplication végétative normalement issus des programmes traditionnels et conventionnels de sélection sont-ils adaptés aux conditions de l'agriculture biologique ?**

Le principal intérêt des semences biologiques pour les producteurs, est d'utiliser des semences qui ont été sélectionnées sur des critères répondant à leurs besoins. Or, au cours des cinquante dernières années, la sélection végétale s'est largement développée en réponse aux demandes d'une production agricole intensive basée sur l'utilisation de fertilisants artificiels et de pesticides. Certains critères particulièrement importants sont à prendre en compte pour le développement de variétés biologiques :

- l'adaptation optimale aux conditions pédoclimatiques locales
- la valorisation des éléments fertilisants
- la durabilité des résistances et des tolérances aux ravageurs et aux maladies
- la stabilité des rendements
- l'aptitude à la conservation
- la qualité nutritionnelle et sensorielle

Ainsi, aujourd'hui, les objectifs de la sélection végétale biologique doivent être définis culture par culture, en tenant compte de l'avis et des attentes des agriculteurs, des sélectionneurs, des commerçants et des consommateurs. Seulement, pour engager de telles recherches et un tel développement, il faut créer des débouchés et un marché, d'où l'évolution réglementaire actuelle. ■

## Liste des établissements proposant des semences bio

Sur simple demande au Biocivam 11, nous vous ferons parvenir la dernière liste actualisée des établissements français producteurs de semences et plants selon le cahier des charges de l'agriculture biologique. ■

## Un conservatoire de la tomate dans l'Hérault !

Des tomates rouges, roses, jaunes, vertes, noires, bigarrées, de toutes les formes et de tous les goûts...

Plus de 300 variétés anciennes et autres légumes.

Visite et dégustation gratuite (de préférence sur rendez-vous ; dans les environs de Lodève).

C'est chez Jocelyne et Pascal POOT, La Roque, 34 700 Olmet  
Tel. : 04.67.96.69.83 ■

*Pour aller plus loin :*

**Techniques de sélection végétale, évaluation pour l'agriculture biologique,**

Publication du FIBL, un dossier très clair de 24 pages, décrivant les techniques utilisées par la sélection végétale moderne et les raisons de leur développement. Il souligne aussi les conséquences de l'utilisation ou non de ces techniques et propose des alternatives.

Prix : 6,75 €, Commande et renseignements :

**ITAB**, 149 rue de Bercy – 75 595 Paris cedex 12

Tél. : 01.40.04.50.64 – Fax : 01 40 04 50 66

[itab@itab.asso.fr](mailto:itab@itab.asso.fr) – [www.itab.asso.fr](http://www.itab.asso.fr)

**Quelle éthique pour la sélection des plantes cultivées ?**

Dossier technique de 75 pages, qui traite de l'origine et du devenir des plantes cultivées ainsi que des techniques de sélection et d'amélioration des plantes.

Prix : 8 €. Information et commande: Mouvement de Culture Biodynamique à Colmar au 03.89.24.36.41. ou au Biocivam 11.

**Colloque « Sélection végétale et Agriculture Biologique »** : Paris, le 4 juin 2002

Il s'agit d'un colloque organisé par l'ITAB et l'INRA. L'objectif était de présenter les techniques de sélection existantes et de bien fonder de leur utilisation ou non dans une filière 'semences et plants biologiques'. Les actes de cette journée doivent paraître cet automne et seront disponibles au Biocivam 11.



Journée technique régionale du 18 juin dans l'Aude. Observation d'une parcelle de courgettes.

# Compte rendu de la Réunion Technique Régionale sur la PRODUCTION de SEMENCES BIOLOGIQUES

## le 18 juin 2002 dans l'Ouest audois

### L'ordre du jour

1. **Accueil et présentations**: contexte de la journée, aspect réglementaire, les rôles et missions des organismes gravitant autour des semences bio dans l'Aude, débats.
2. **Visites de 3 exploitations** qui font des semences potagères bio sous abris et en plein champ: chez Mme Jouniaux, M. Brault et M. Mathieu.

**Intervenants** : F. Rey (Biocivam 11), F. Collin (FNAMS), J-F Lizot (ITAB), G. Couturier (CA11).

### Introduction

Cette journée a connu un vif succès : plus de 60 personnes ont répondu présentes à l'invitation. Beaucoup sont même venues de loin, puisqu'il y avait des producteurs de l'Aude, des PO, de l'Hérault, du Gard, du Gers, du Lot et Garonne et de la Drôme.

Plusieurs établissements semenciers étaient aussi présents : Tézier, Béjo, Girerd, Voltz, Pujol et le 'Biau-Germe', de même que la Chambre Régionale d'Agriculture.

Cette journée technique s'est déroulée en 2 temps : avec d'abord l'accueil et la présentation du contexte par les différents organismes (Biocivam.11, FNAMS, CA11 et ITAB), puis les visites sur le terrain.

### Présentations

Cette journée a été organisée à l'initiative des agriculteurs multiplicateurs de semences potagères biologiques dans l'Aude. Ils souhaitent montrer leurs productions en place, dans le but de motiver d'autres producteurs à s'engager dans ce type de production.

Pour réunir un maximum de compétences, le Biocivam 11 a choisi de s'associer à la FNAMS, à la CA11 et à l'ITAB pour l'organisation de cette journée technique.

#### 1. Aspect réglementaire

Depuis 1995, un arrêté stipule l'obligation aux producteurs bio, d'utiliser des semences certifiées biologiques. Une dérogation, dans le cas où des semences bio des variétés recherchées ne sont pas disponibles a été accordée jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

La production de semences à des fins de commercialisation répond à des règles très strictes. Elle est obligatoirement réalisée sous contrat, passé entre l'agriculteur multiplicateur et l'entreprise productrice. Les semences commercialisées, sont officiellement contrôlées par le Service Officiel de Contrôle (SOC).

**L'agriculteur qui produit des semences biologiques remplit donc à la fois une obligation de moyens** (conduite culturale en bio) **et de résultats** (certification du produit « semences » : pureté variétale, taux de germination...).

Les enjeux de développement de la production de semences biologiques sont donc très importants.

#### 2. L'Ouest audois, une zone de production de semences...

La zone de plaine autour de Castelnaudary est depuis de nombreuses années une des principales zones de production de semences conventionnelles en France. Cette spécialisation s'appuie sur plusieurs facteurs : le climat, la nature du sol, l'existence d'un réseau collectif d'irrigation et la présence d'organismes techniques, économiques et industriels.

Avec près de 3,5 % de sa SAU convertie, le Languedoc-Roussillon est la région avec la plus grande proportion de terre en bio.

Le développement des semences biologiques doit se baser sur les compétences des professionnels des semences et sur celles des agriculteurs et techniciens de l'agriculture biologique. Or, la région dispose de ces doubles compétences. C'est pourquoi des efforts sont entrepris pour mettre en place un pôle de production de semences biologiques en Languedoc-Roussillon.

Plusieurs organismes gravitent autour des semences bio dans l'Aude, le paragraphe suivant illustre le rôle et les missions de chacun.

### 3. Les missions des organismes co-organisateur

#### Le BIOCIVAM 11 (F. Rey)

- Travail d'animation pour la création de groupes de producteurs (objectifs : échanges, matériel, établissements)
- Travail d'information auprès des producteurs (journées, réunions, bulletins d'info)
- Acquisition de références techniques (potagères)
- Expérimentation
- Coordination régionale au sein du réseau de la FRAB (Fédération régionale d'Agriculture biologique) en Languedoc Roussillon.

#### La FNAMS (Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences ; F. Collin)

- Relation avec les SAMS (Syndicat d'Agriculteurs Multiplicateurs de Semences) de chaque département.
- Relation avec les institutions européennes, nationales et régionales.
- Relation avec les établissements semenciers
- Etudes sur les techniques de production, sur la biologie et la qualité des semences.
- Relation avec les fournisseurs de l'agriculture biologique : matériels, produits phytosanitaires ...

#### L'ITAB (Institut technique de l'agriculture biologique ; J-F Lizot)

- Criblage des variétés intéressantes pour la bio
  - Etat des lieux de la production
- Coordination nationale et internationale (Compatibilité des techniques de sélection avec l'AB)

#### Programme commun FNAMS/ITAB

- Enquêtes et suivis de cultures chez les producteurs de semences bio
- Etude sur la protection sanitaire ( lutte contre les pucerons, punaises, etc. )
- Analyse de la qualité de lot de semences produits
- Elaboration et diffusion de fiches techniques
- Etudes sur la désinfection des semences
- Mise au point des itinéraires techniques de production.....

#### Chambre d'Agriculture de l'Aude (G. Couturier)

- Travail sur grandes cultures et fourragères : définition et recensement des productions et des besoins actuels
- Relation avec les organismes économiques (coopératives) et de développement.

### 4. Point sur les besoins de semences en grandes cultures (par G. Couturier, CA11)

Aujourd'hui, la production nationale de semences Bio se limite à 876 ha alors que les besoins potentiels sont très largement supérieurs. A titre d'exemple, pour seulement le « grand sud » (Aquitaine, Midi-pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA ) les besoins pour les grandes cultures sont estimés à 1000 ha (Source CA11).

Face à ce constat la Chambre d'Agriculture de l'AUDE, (partenaire du BIOCIVAM 11 et la FNAMS pour l'organisation de cette filière), s'est fixée plusieurs missions.

Dans un premier temps nous recensons l'ensemble des acteurs de la filière grandes cultures et fourrages (du producteur au semencier ) afin de déterminer les facteurs de réussite, d'organisation et de développement inter-régionaux.

Nous avons commencé par rencontrer les semenciers présents régionalement sur cette filière: RAZES HYBRIDES, AGRIBO UNION et SUD CEREALES. Ces établissements nous ont parlé de leur volonté de

mettre en place des parcelles de semences Bio en maïs, tournesol, Blé dur, soja et de participer au développement de cette filière.

En ce qui concerne le développement technique, un suivi de parcelle sera mis en place à partir de la campagne 2002/2003 afin de recueillir des références technico-économiques. La Chambre d'agriculture de l'AUDE s'appuiera également sur les acquis techniques et méthodologiques issus des suivis qu'elle a réalisés depuis 3 ans en grandes cultures, en partenariat avec le BIOCIVAM 11, dans le cadre d'un programme coordonné par la Chambre régionale L-R.

### 5. Débats :

#### ***Problème de la fixation d'un prix entre agriculteur et établissement***

Plusieurs producteurs insistent sur le fait qu'il est important de résoudre le problème des prix. En effet, d'une entreprise à l'autre, la variabilité est très importante. Un producteur précise qu'il n'arrive pas à avoir de référence sur les prix acceptables, afin de pouvoir négocier directement avec des établissements.

F. Collin (FNAMS) met l'accent sur la nécessité d'intégrer la commission prix au sein de la FNAMS. C'est, à son avis, la seule solution pour avoir du poids et fixer une rémunération qui convienne autant à l'agriculteur qu'à l'établissement.

J-L. Brault (producteur) précise aussi que c'est à l'agriculteur de définir le niveau de risque qu'il est prêt à accepter et le niveau de rémunération en dessous duquel il ne peut pas descendre (sinon la production est une pure perte pour l'agriculteur). Il est aussi important de noter que le risque est à fixer sur 5 ans car la réussite d'une culture varie énormément d'une année sur l'autre. De plus, suivant la culture, le risque est très différent.

Par ailleurs, il apparaît aussi que les données du conventionnel n'ont aucun lien avec les données en agriculture biologique. Une nouvelle base de référence et de rémunération est en train de se mettre en place.

#### ***Problème de l'attribution d'un fixe dans les contrats :***

La plupart des producteurs souhaitent obtenir dans leur contrat un 'fixe' (base de rémunération minimum, quelle que soit la récolte), en plus d'une rémunération au poids et de la qualité des graines récoltées. Ils estiment que le fixe doit pouvoir compenser les coûts d'interventions (semis, désherbage, ...) dans le cas où la culture comporte un risque important et qu'il n'y a aucune certitude, quant à la possibilité de la mener jusqu'à terme. C'est pour eux un moyen de partager le risque.

Les établissements Béjo et Tézier, insistent sur le fait que ce fixe devrait disparaître au fur et à mesure que l'on acquiert des références techniques. Sur certaines cultures, pour lesquelles on sait qu'il est possible de réussir en bio, la rémunération est basée uniquement sur le poids et la qualité des graines produites.

Plusieurs établissements considèrent que ce fixe dissuade les producteurs de mener la culture à terme. Certains préfèrent proposer une rémunération au prorata du taux de germination. C'est à dire que même si ce taux est de 50 % et que donc le lot doit être détruit, l'exploitant sera payé 50 % du prix initial. Ils préfèrent encourager le

producteur à aller jusqu'au bout, pour au moins acquérir des références techniques.

### **Organisation des producteurs : une nécessité à mettre en place.**

Le Syndicat Régional Semences et Plants Bio Languedoc Roussillon a été créé en Janvier 2002. Il a pour principal

objectif de favoriser les échanges technico-économiques entre producteurs, dans le but d'encourager le développement de ce type de production dans la région. La création de groupes de producteurs permet aussi l'achat de matériel en commun et aux établissements semenciers de limiter le risque en plaçant une culture chez plusieurs producteurs.

## Visites des parcelles

### **1. Visites des parcelles de Mme Jouniaux :**

Productions en cours sur 0,6 ha :

- Choux (300 m<sup>2</sup> sous abris)
- Oignons (300 m<sup>2</sup> sous abris)
- Courgettes plein champ

Sur une bande de la parcelle de courgettes, un **essai désherbage** a été mis en place par la FNAMS.

J-F Lizot (ITAB) présente les enjeux et les techniques de désherbage en semences potagères bio. C'est la problématique principale de ce type de culture. En effet, les adventices induisent des problèmes de concurrence, de pollution des graines (tri impossible) et de croisement entre adventices et culture.

#### **Le désherbage :**

Les principes de base pour le désherbage sont les rotations des cultures et les faux semis.

Les moyens de désherbage utilisés le plus fréquemment en cultures de semences :

- Binage
- Herse étrille
- Buttage
- Désherbage thermique
- Désherbage manuel : c'est cette composante qui va jouer essentiellement sur le temps passé sur la culture. Au moins 1 passage manuel sur la plupart des cultures. De 18 H/ha à 220 H/ha sur la même culture. Rattrapage très difficile.

Efficacité : thermique > mécanique > motobinage (le thermique est le plus efficace sur les dicotylédones.)

Règle de la maîtrise sur le rang : désherber sans remuer le sol.

Investissement dans du matériel tracté intéressant à partir de 4000 m<sup>2</sup>.

Pour des surfaces >7000 m<sup>2</sup>, le matériel tracté est rentabilisé dès les 2 premières années. Le temps de désherbage est multiplié par 2 ou par 4 plus l'équipement est insuffisant.

#### **Aspect ravageurs et autres problèmes phytosanitaires**

**Champignons** : des contaminations tardives sont possibles et peuvent affecter la qualité germinative des lots de semences (alternaria sur carottes, mildiou sur choux...).

La qualité germinative est tout de même comparable aux productions conventionnelles.

D'une manière générale, les problèmes phytosanitaires sont rares, sauf les limaces qui peuvent être préjudiciables en début de culture.

### **2. Visites des parcelles de J-L BRAULT :** en fin de matinée

Productions en cours sur 2000 m<sup>2</sup> (7 serres) : tomates, melons, poivrons, choux et oignons.

**Présentation des expérimentations** en cours sur tomates et melons.

Des essais sur les densités de plantation de tomates et de melons ont été mis en place dans deux serres distinctes. Ils ont pour objectif de définir, dans les conditions de l'exploitant (sol, niveau de fertilisation, données météo...), la densité optimale de plantation. Des observations (croissance, surface foliaire) sont effectuées toutes les 2 semaines sur chacune des densités et à la récolte le poids et la qualité des graines de chacun des lots seront analysés.

### **3. Visites des parcelles de J-J MATHIEU :** l'après-midi

Productions en cours sur 3,3 ha en plein champs :

- Echalotes
- Poireaux
- Courgettes
- Carottes (photo ci-contre)
- Choux de Bruxelles



L'accent est mis sur l'importance des faux-semis avant plantation. M Mathieu précise que les contrats sont souvent négociés au dernier moment, juste avant la plantation. Par conséquent, il est souvent trop tard pour bien préparer le sol et il est impossible de gérer les rotations à long terme.

M. Desmay (Etabl. Béjo) laisse entendre que leur politique actuelle est de s'engager vers une sélection des producteurs avec qui ils souhaitent travailler. De plus, si les producteurs s'organisent et deviennent trop exigeants, ils s'orienteront vers une 'auto-multiplication' de leurs semences. D'après eux, les surfaces nécessaires aux semences potagères bio sont suffisamment limitées pour envisager sérieusement cette option.

# Conclusion et perspectives

D'une manière générale, les productions visitées sont remarquables par leur vitalité et leur tenue. Elles n'ont rien à envier à celles du conventionnel. C'est donc une image très positive des semences bio qui a pu être montrée aux participants. D'ailleurs, le nombre important de producteurs présents toute cette journée témoigne de l'intérêt qu'ils portent à ce type de production et du fort potentiel régional. Il reste à espérer que cette mobilisation influe positivement sur la politique de développement régionale des établissements.

D'autre part, il ressort l'importance d'organiser en petits groupes, des réunions à thèmes sur les exploitations, avec pour objectif, par exemple, d'harmoniser les itinéraires technico-économiques. Une autre réunion est prévue cet automne pour la restitution des résultats de l'expérimentation sur tomates et melons. Enfin, il est important de mettre en place un réseau interrégional de visites et d'échanges (Haute-Garonne, Rhône-Alpes...)■

## Cercle d'initiative pour les semences potagères Biodynamiques

Rencontres d'été : les 7, 8 et 9 juillet 2002 dans le Limousin.

En plus des producteurs, plusieurs maisons de semences étaient présentes : Essem'Bio, le Biau-Germe, Kokopelli, Semailles et Germinance.

Il s'agit d'entreprises ou d'association produisant des semences potagères 'artisanales'. Leur point commun est la maîtrise de la commercialisation par les agriculteurs multiplicateurs de semences biologiques. Leur fonctionnement est de type coopératif. Leur volonté commune est de préserver la biodiversité et de conserver des vieilles variétés qui ne sont plus distribuées. Ainsi chacune a fait le choix de ne distribuer aucune variété hybride. L'objectif est aussi de monter qu'une variété fixée possède un potentiel génétique très performant et qu'elles ont d'avantage de rusticité et d'adaptabilité.

**Germinance** propose 140 variétés de légumes, des fleurs et des plantes condimentaires. Pour cette EURL, la majeure partie de la production est destinée aux jardiniers amateurs, environ 1/4 de la production est destinée aux maraîchers et 10 % sont revendus à Semailles, une entreprise Belge similaire, créée il y a 3 ans. A quelques exceptions près, les variétés multipliées appartiennent au domaine public car elles ont été créées il y a plus de 20 ans.

Chez **Semailles**, la commercialisation se fait par correspondance, sur les foires, dans les magasins bio et dans les jardinerie. La vente par correspondance concerne surtout les jardiniers bio qui commandent des variétés classiques (carottes, betteraves, choux...) alors que la vente sur les foires s'adresse plus particulièrement aux jardiniers recherchant des variétés 'rares' de légumes ou de fleurs.

**Essem'Bio** est le fruit de l'association de trois producteurs regroupés sous forme de SARL. Leur catalogue propose surtout des variétés de chez Gauthier, Sativa Rheinau et Bingenheimer Saatgut. La commercialisation est majoritairement destinée aux maraîchers. La vente est organisée par correspondance et par le biais des Biocoops (magasins bio)..

Le **Biau-Germe** est un GIE (Groupement d'Intérêt économique) qui regroupe plusieurs exploitations consacrant en tout 8,5 ha à la production grainières. **Kokopelli** est une association dont l'objectif est la conservation de la biodiversité.

**Toutefois, plusieurs difficultés freinent le développement de ces maisons :**

- Le manque de moyens financiers et humains pour développer la commercialisation et une sélection amélioratrice plus poussée. Actuellement il est quand même effectuée une sélection de conservation, c'est à dire, un maintien des caractères présents sur les variétés, et une sélection amélioratrice (culture en bio ou biodynamie, amélioration de la rusticité, parfois du goût...).

- Le problème du coût de l'inscription au catalogue : toute nouvelle variété doit être inscrite au 'Catalogue Officiel des espèces et variétés'. Cette inscription est destinée à protéger le consommateur en lui assurant une qualité et un certain patrimoine génétique. Cependant, pour des établissements de taille modeste, le coût d'inscription est prohibitif. En effet, le coût de l'inscription pour une variété destinée à des professionnels est d'environ 2000 € plus 500 €/an pour maintenir l'inscription au catalogue

Ce contexte n'encourage pas ces établissements à se lancer dans la création de nouvelles variétés, adaptées à l'agriculture biologique et de bonne valeur alimentaire..

Au cours de ces journées d'été, outre la présentation de la vie des entreprises présentes et de leurs perspectives, F. Delmond (Germinance) a établi le bilan des différentes commissions sur les semences biologiques et de l'évolution réglementaire. Les débats ont été ponctués par les visites des 2 fermes du GAEC 'Champs Libres' qui accueillait les participants. Enfin, la dernière matinée a été consacrée à l'observation des ombellifères, avec comparaison de l'évolution des espèces sauvages et cultivées■



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE



REGION  
LANGUEDOC  
ROUSSILLON



Conseil Général de l'Aude



ANDA



Agence de l'Eau  
rhône méditerranée corse